

Cote du document: EB 2018/123/R.36/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 17  
Date: 17 avril 2018  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Incidence financière du principal restant dû et des commissions de service non perçues du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath  
Directeur et Contrôleur  
Division de la comptabilité et du Contrôleur  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: a.nath@ifad.org

Lisandro Martin  
Chef de l'Unité de la programmation et  
de l'efficacité opérationnelles  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: lisandro.martin@ifad.org

David Hartcher  
Responsable principal des finances  
téléphone: +39 06 5459 2133  
courriel: d.hartcher@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Fonctionnaire principale de  
l'Unité des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration - Cent vingt-troisième session  
Rome, 16-17 avril 2018

---

Pour: Information

# Incidence financière du principal restant dû et des commissions de service non perçues du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

## I. Informations générales

1. Par la résolution 141/XXIX adoptée le 16 février 2006, le Conseil des gouverneurs a amendé l'Accord portant création du FIDA pour introduire le "mécanisme de soutenabilité de la dette", qui devenait ainsi la troisième forme de financement du Fonds à côté des prêts et dons habituels. Cet amendement est entré en vigueur le 22 décembre 2006. En vertu de l'Accord modifié du FIDA, le plafonnement des dons à un huitième des ressources engagées pour un exercice donné ne s'applique donc pas aux financements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). L'Accord retient toutefois l'obligation faite au Conseil d'administration, s'agissant du financement au titre du CSD, de tenir dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds.
2. À sa quatre-vingt-dixième session, tenue en avril 2007, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation figurant dans le document EB 2007/90/R.2<sup>1</sup>, à savoir, que le FIDA applique un CSD régissant le choix du type d'aide financière aux pays habilités à bénéficier de conditions de prêt particulièrement favorables, afin que les États membres réduisent leur risque de futur surendettement et parviennent globalement à mieux gérer le montant de leur dette au regard de leurs plans de développement nationaux.
3. L'application du CSD a modifié les conditions de l'appui financier aux projets et programmes, régi par le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), que le FIDA apporte aux pays admis à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables. Le Fonds accorde désormais son appui financier sur les bases suivantes: i) pour les pays dont le degré de soutenabilité de la dette est faible: 100% sous forme de don; ii) pour les pays dont le degré de soutenabilité de la dette est moyen: 50% sous forme de don et 50% sous forme de prêt; et iii) pour les pays dont le degré de soutenabilité de la dette est élevé: 100% sous forme de prêt.
4. L'application du CSD a accru le pourcentage des dons dans les projets et programmes du FIDA. De ce fait, le coût le plus important pour le FIDA sera lié au montant du principal non recouvré sur les ressources accordées sous la forme de dons au titre du CSD plutôt que sous la forme de prêts. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a entériné, à sa quatre-vingt-dixième session, le principe d'une compensation par les États membres du FIDA du principal restant dû au moyen d'un système de paiements au fur et à mesure, et a recommandé que, à partir de 2008, la direction lui rende compte chaque année, à sa session d'avril, du principal restant dû et des commissions de service nettes non perçues du fait de l'application du CSD.
5. Un rapport indiquant le montant du principal restant dû et des commissions de service nettes qui n'ont pas été perçues en relation avec les dons approuvés au titre du CSD est ainsi soumis chaque année au Conseil d'administration, afin de l'informer de l'incidence du CSD sur les ressources financières du Fonds.
6. Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dixième session, le Fonds a ensuite établi, en vue de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), un rapport sur son expérience et celle d'autres institutions financières multilatérales depuis l'adoption du CSD en ce qui concerne les montants effectif et estimatif des pertes nettes pour non-recouvrement des commissions de service.

<sup>1</sup> Modalités proposées pour l'application d'un cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA.

7. Au cours de la Consultation sur FIDA11, il a été décidé de ne pas apporter de changement à la méthode de compensation au titre du CSD utilisée par le Fonds<sup>2</sup>. Cependant, en vue d'assurer sa viabilité à long terme, et dans un contexte d'augmentation des emprunts, le FIDA établira un rapport sur l'incidence financière du principal restant dû et des commissions de service nettes non perçues du fait de l'application du CSD et formulera des propositions à cet égard. Il suivra également les approches adoptées par d'autres institutions financières internationales (IFI) ainsi que l'évolution des critères de soutenabilité de la dette régissant l'aide aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

## II. Projets et programmes approuvés au titre du CSD en 2017

8. Le tableau 2 énumère les 12 projets et programmes approuvés en 2017 au titre du CSD. La valeur totale est de 184,3 millions d'USD, soit 14,1% de l'ensemble du programme de prêts et dons pour 2017.
9. Courant 2017, le FIDA a en outre commencé à approuver des dons au titre du CSD libellés en USD et en EUR, en plus de ceux libellés en droits de tirage spéciaux (DTS).

## III. Incidence financière du principal restant dû et des commissions de service nettes non perçues

10. Lorsqu'ils sont convenus de conserver la méthode de compensation au titre du CSD utilisée actuellement par le FIDA, les membres de la Consultation ont instamment invité tous les États membres à renforcer leur engagement en faveur d'une compensation intégrale du principal dans le cadre du CSD, soit un montant de 39,5 millions d'USD durant la période de FIDA11.
11. Le tableau 3 indique le montant total des remboursements de principal restant dus en raison des dons approuvés au titre du CSD pour la période 2007-2017, à savoir 1 721,7 millions d'USD. Les États membres ont commencé à compenser le Fonds pour ce montant dans le cadre de la Consultation sur FIDA10 et continueront à le faire au titre des reconstitutions futures.
12. Le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution sur FIDA10 (186/XXXVIII) le 17 février 2015. Comme indiqué dans la section II de la résolution, les Membres ont été invités, à compter de la Consultation sur FIDA10, à annoncer leurs contributions au CSD séparément et en sus de leurs contributions de base et complémentaires.
13. Durant la période de FIDA10, le Fonds est censé recevoir une compensation de 3,4 millions d'USD au titre du CSD; au 31 décembre 2017, le montant total des annonces de contribution s'élevait à 2,9 millions d'USD. Il est important de noter que tout défaut de paiement par un État membre de sa compensation due au titre du CSD est un coût qui sera pris en charge par le FIDA et qui aura une incidence négative sur la durabilité du programme de prêts et dons de ce dernier.

<sup>2</sup> Conformément au document GC38/L.4/Rev.1, annexe IX, et au document IFAD11/5/INF/2, annexe VI, les montants de compensation du principal sont calculés sur la base du total des annonces de contribution pour la période de reconstitution durant laquelle les dons ont été engagés. Par ailleurs, l'annexe VI établit ce qui suit:

"a) Les Membres réaffirment leur volonté de verser au Fonds une compensation pour le principal non recouvré en raison de la mise en œuvre du CSD. Conformément aux pratiques en vigueur dans d'autres IFI, il s'agirait d'appliquer le principe des paiements au fur et à mesure, approuvé par le Conseil d'administration en avril 2007. L'adoption de cette méthode permettrait également d'aligner les pratiques du FIDA sur celles d'autres IFI.

b) Le FIDA devrait adopter la méthode utilisée par le FAfD [Fonds africain de développement] pour calculer la part de la compensation associée à l'application du CSD incombant à chaque État membre, car elle est considérée comme l'option la plus viable et la plus pertinente pour le Fonds."

Conformément au document EB 2007/90/R.2, les commissions de service non perçues ne font pas l'objet d'une compensation; elles sont prises en charge par le FIDA et viennent en déduction du montant du programme de prêts et dons.

14. On trouvera à l'annexe III du Rapport sur l'état des contributions à la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2018/123/R.33) la liste détaillée des fonds versés par les États membres, au 31 janvier 2018, pour la compensation du principal au titre du CSD.
15. Les tableaux 4 et 5 ont été ajoutés en réponse aux demandes formulées pendant la Consultation sur FIDA11, ainsi que dans le but d'offrir à l'ensemble des représentants au Conseil d'administration une vue plus complète du principal restant dû et des commissions de service nettes non perçues du fait de l'application du CSD. Ces tableaux supposent que les approbations seront maintenues jusqu'en 2027 (FIDA13) et jusqu'en 2036 (FIDA16), respectivement, dans l'hypothèse d'un scénario de dons au titre du CSD conforme aux cibles de FIDA11, à savoir un programme de prêts et dons de 3,5 milliards d'USD indexé sur l'inflation et une allocation SAFP en faveur du CSD inchangée par rapport à 2017. La compensation due pourrait évoluer en cas de modification de ces hypothèses.
16. Sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus, le tableau 4 indique que le principal restant dû par les États membres et les commissions de service non perçues s'élèveraient respectivement à 3,9 milliards d'USD et 660,5 millions d'USD.
17. Sur la base des hypothèses énoncées au paragraphe 13 ci-dessus, le tableau 5 indique que le principal restant dû par les États membres et les commissions de service non perçues, sous réserve d'un maintien des approbations jusqu'en 2036 (FIDA16), s'élèveraient respectivement à 6,2 milliards d'USD et 1,1 milliard d'USD.
18. Les tableaux 4 et 5 sont destinés à aider le Conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité, au regard de l'Accord portant création du FIDA, de tenir dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds.
19. Conformément aux dispositions de la résolution sur FIDA10, la compensation due au titre du CSD entre dans les contributions de base, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'une annonce de contribution séparée. Si les approbations de dons au titre du CSD continuent et si les contributions de base restent constantes en termes réels, le montant (net de la compensation au titre du CSD) de ces dernières diminuera en conséquence. Le montant des emprunts étant plafonné à un pourcentage des contributions de base, il va diminuer, tout comme les futurs remboursements de prêts. Le tableau 1 montre que, à terme, le programme de prêts et dons du FIDA sera amputé d'un montant maximal de 4,9 milliards d'USD d'ici à la fin de FIDA16 (2036).

Tableau 1

**Incidence cumulée du maintien des approbations de dons au titre du CSD sur le programme de prêts et dons**

(en millions d'USD)

Période de reconstitution	Exécution d'un programme durable (programme de prêts et dons)	Exécution d'un programme réduit*	Écart	Écart cumulé
FIDA11 (2021)	3 500	2 790	(710)	(710)
FIDA12 (2024)	3 710	2 958	(752)	(1 462)
FIDA13 (2027)	3 923	3 136	(787)	(2 249)
FIDA14 (2030)	4 169	3 324	(845)	(3 094)
FIDA15 (2033)	4 420	3 524	(896)	(3 990)
FIDA16 (2036)	4 686	3 736	(950)	(4 940)

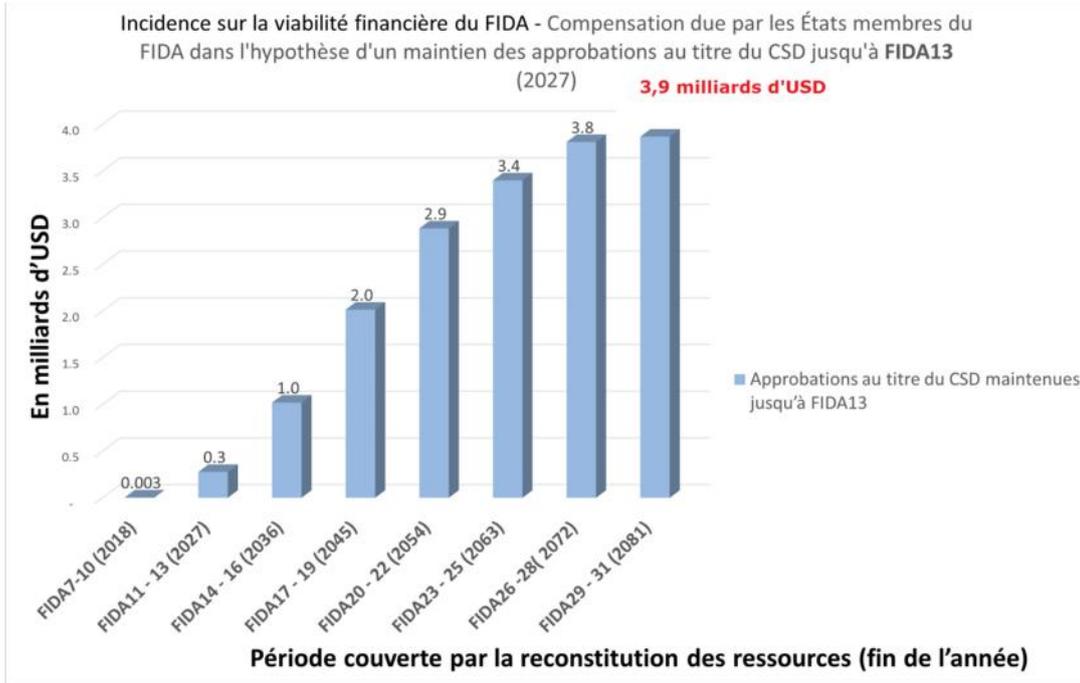
\* La réduction est calculée à partir d'un modèle financier qui tient compte des principaux éléments décrits au paragraphe 19.

20. L'incidence sur la viabilité financière du FIDA de la compensation due par les États membres dans l'hypothèse d'un maintien des approbations au titre du CSD jusqu'à FIDA13 (2027) est illustrée dans le graphique 1 ci-après.

21. L'incidence sur la viabilité financière du FIDA de la compensation due par les États membres dans l'hypothèse d'un maintien des approbations au titre du CSD jusqu'à FIDA16 (2036) est illustrée dans le graphique 2 ci-après.

Graphique 1:

**Incidence sur la viabilité financière du FIDA – Compensation due par les États membres du FIDA dans l'hypothèse d'un maintien des approbations au titre du CSD jusqu'à FIDA13 (2027)**



Graphique 2:

**Incidence sur la viabilité financière du FIDA – Compensation due par les États membres du FIDA dans l'hypothèse d'un maintien des approbations au titre du CSD jusqu'à FIDA16 (2036)**

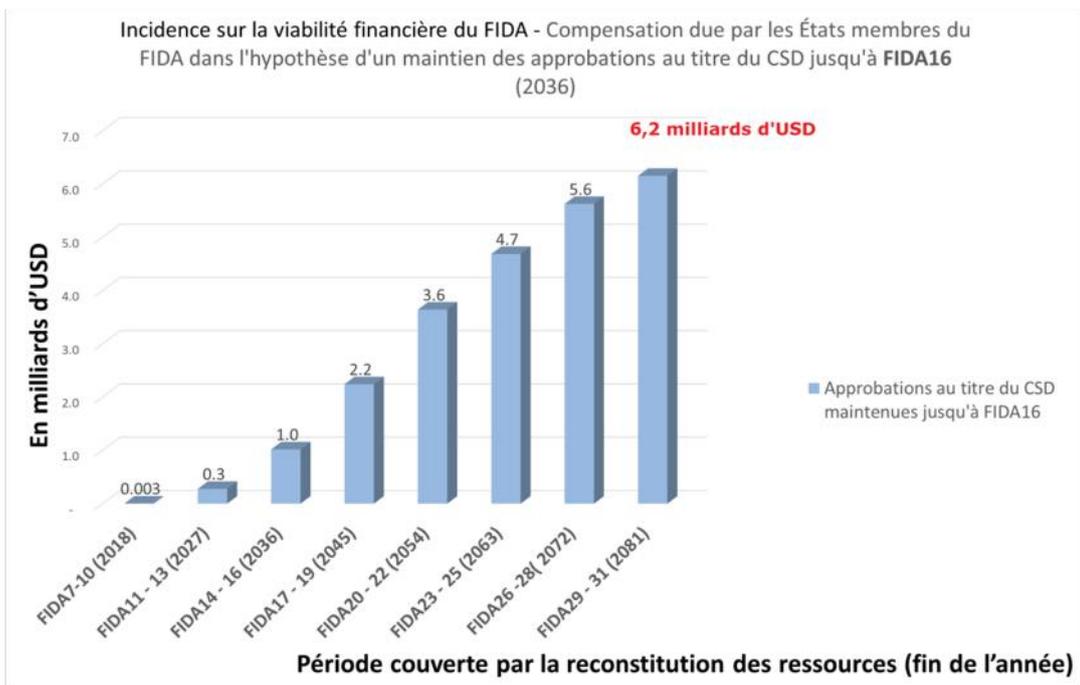


Tableau 2

**Dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette approuvés en 2017**  
(en milliers d'USD)

<i>Région et pays</i>	<i>Titre</i>	<i>Montant</i>
<b>Asie et Pacifique</b>		
Afghanistan	Projet d'élevage et d'agriculture communautaires	25 207 <sup>a</sup>
Tonga	Projet d'innovation rurale aux Tonga – Phase II (TRIP II)	1 552 <sup>b</sup>
<b>Afrique orientale et australe</b>		
Burundi	Programme de développement des filières	6 266 <sup>b</sup>
	Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi (PAIFAR-B)	25 563 <sup>b</sup>
Comores	Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations familiales	1 581 <sup>b</sup>
Madagascar	Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole	5 711 <sup>b</sup>
	Programme de développement de filières agricoles inclusives (DEFIS)	26 916 <sup>b</sup>
Malawi	Programme d'accès aux services financiers pour les marchés, les petits agriculteurs et les entreprises en milieu rural	21 000
<b>Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe</b>		
Érythrée	Projet national de développement de l'agriculture	9 556 <sup>b</sup>
Soudan	Projet de développement intégré de l'agriculture et de la commercialisation	26 599 <sup>b</sup>
Tadjikistan	Projet communautaire d'appui au secteur agricole	15 330
<b>Afrique de l'Ouest et du Centre</b>		
Burkina Faso	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)	19 000
<b>Total 2017</b>		184 281
Solde reporté		1 546 594
Ajustement tenant compte des annulations de l'année précédente		(9 411)
<b>Total général</b>		<b>1 721 730</b>

<sup>a</sup> Projet approuvé en USD; taux de change USD-DTS du Fonds monétaire international (FMI) au 31 décembre 2017.

<sup>b</sup> Projet approuvé en EUR; taux de change EUR-DTS du FMI au 31 décembre 2017.

Tableau 3

**Principal restant dû et commissions de service nettes non perçues:  
dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette approuvés pour la période 2007-2017**  
(en millions d'USD)

Reconstitution des ressources	Année	Approuvés	Décaissés / à décaisser	Remboursements du principal	Commissions de service (0,75%)	Total principal + commissions de service	Total principal + commissions de service par reconstitution des ressources	Total cumulé de principal + commissions de service par reconstitution des ressources
FIDA7	2007	90,3	1,5	-	0,0	0,0	-	-
	2008	100,2	5,9	-	0,1	0,1	-	-
	2009	171,8	13,0	-	0,1	0,1	0,2	0,2
FIDA8	2010	138,6	37,5	-	0,4	0,4	-	-
	2011	193,0	73,3	-	0,9	0,9	-	-
	2012	285,0	117,0	-	1,7	1,7	3,0	3,2
FIDA9	2013	131,8	142,0	-	2,7	2,7	-	-
	2014	89,6	157,0	-	3,8	3,8	-	-
	2015	228,6	125,5	-	4,8	4,8	11,3	14,5
FIDA10	2016	108,2	124,1	-	5,7	5,7	-	-
	2017	184,5	127,3	-	6,8	6,8	-	-
	2018	-	136,3	3,4	7,4	10,4	23,0	37,5
FIDA11	2019	-	139,2	8,2	8,4	16,6	-	-
	2020	-	127,9	13,8	9,3	23,2	-	-
	2021	-	127,0	17,5	10,2	27,3	67,1	104,6
FIDA12	2022	-	82,2	23,6	10,8	34,4	-	-
	2023	-	63,2	33,5	11,1	44,6	-	-
	2024	-	63,4	37,0	11,4	48,4	127,4	232,0
FIDA13	2025	-	31,8	41,5	11,4	52,9	-	-
	2026	-	26,6	47,8	11,3	59,1	-	-
	2027	-	-	50,9	11,0	62,0	173,9	405,9
FIDA14	2028	-	-	57,0	10,6	67,6	-	-
	2029	-	-	57,0	10,2	67,2	-	-
	2030	-	-	57,0	9,8	66,7	201,5	607,4
FIDA15	2031	-	-	57,0	9,3	66,3	-	-
	2032	-	-	57,0	8,9	65,9	-	-
	2033	-	-	57,0	8,5	65,5	197,7	805,1
FIDA16	2034	-	-	57,0	8,1	65,0	-	-
	2035	-	-	57,0	7,6	64,6	-	-
	2036	-	-	57,0	7,2	64,2	193,8	998,9
FIDA17	2037	-	-	57,0	6,8	63,8	-	-
	2038	-	-	57,0	6,4	63,3	-	-
	2039	-	-	57,0	5,9	62,9	190,0	1 188,9
FIDA18	2040	-	-	57,0	5,5	62,5	-	-
	2041	-	-	57,0	5,1	62,0	-	-
	2042	-	-	57,0	4,6	61,6	186,1	1 375,0
FIDA19	2043	-	-	57,0	4,2	61,2	-	-
	2044	-	-	57,0	3,8	60,8	-	-
	2045	-	-	57,0	3,4	60,3	182,3	1 557,3
FIDA20	2046	-	-	57,0	2,9	59,9	-	-
	2047	-	-	57,0	2,5	59,5	-	-
	2048	-	-	54,0	2,1	56,1	175,4	1 732,8
FIDA21	2049	-	-	52,4	1,7	54,1	-	-
	2050	-	-	47,2	1,3	48,5	-	-
	2051	-	-	40,5	1,0	41,5	144,2	1 876,9
FIDA22	2052	-	-	34,1	0,7	34,8	-	-
	2053	-	-	25,0	0,5	25,5	-	-
	2054	-	-	20,3	0,3	20,6	80,9	1 957,9
FIDA23	2055	-	-	16,4	0,2	16,6	-	-
	2056	-	-	9,7	0,1	9,8	-	-
	2057	-	-	5,3	0,02	6,2	32,6	1 990,5
<b>Total</b>		<b>1 721,7</b>	<b>1 721,7</b>	<b>1 721,7</b>	<b>268,7</b>	<b>1 990,5</b>	<b>1 990,5</b>	

**Notes:**

1. Une date butoir fixée au 31 décembre 2017 est appliquée à tous les engagements approuvés au titre du CSD. .
2. Les approbations, décaissements et remboursements au titre du CSD sont principalement libellés en DTS ; pour une meilleure lisibilité, les montants du tableau sont indiqués en dollars des États-Unis au taux de change DTS-USD au 31 décembre 2017.
3. Les commissions de service à compter de l'année 2018 (incluse) sont estimées à partir des décaissements et remboursements effectués à mi-année. Ce changement a été apporté en réponse aux observations formulées par le Comité d'audit et donne une base raisonnable pour calculer les commissions de service non perçues.

Tableau 4

**Principal restant dû et commissions de service nettes non perçues:  
dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette approuvés et supposés approuvés, projetés pour  
la période 2007-2027**  
(en millions d'USD)

Reconstitution des ressources	Année	Approuvés jusqu'en 2017 / supposés approuvés projetés pour	Décaissés / à décaisser	Remboursements du principal	Commissions de service (0,75%)	Total principal + commissions de service	Total principal + commissions de service par reconstitution des ressources	Total cumulé de principal + commissions de service par reconstitution des ressources
		2018-2027						
FIDA7	2007	90,3	1,7	-	0,0	0,0	-	-
	2008	100,2	5,3	-	0,1	0,1	-	-
	2009	171,8	11,8	-	0,1	0,1	,2	,2
FIDA8	2010	138,6	34,9	-	0,4	0,4	-	-
	2011	193,0	66,3	-	0,9	0,9	-	-
	2012	285,0	108,7	-	1,7	1,7	3,0	3,2
FIDA9	2013	131,8	133,1	-	2,7	2,7	-	-
	2014	89,6	147,5	-	3,8	3,8	-	-
	2015	228,6	127,7	-	4,8	4,8	11,3	14,5
FIDA10	2016	108,2	127,8	-	5,7	5,7	-	-
	2017	184,5	139,5	-	6,8	6,8	-	-
	2018	169,6	145,3	3,4	7,9	10,9	23,4	37,9
FIDA11	2019	202,9	163,1	8,2	9,0	17,2	-	-
	2020	206,9	174,9	13,8	10,2	24,1	-	-
	2021	211,0	198,9	17,1	11,6	28,7	69,9	107,8
FIDA12	2022	215,1	177,7	23,6	12,7	36,3	-	-
	2023	219,3	182,5	33,5	13,9	47,4	-	-
	2024	223,6	203,5	37,0	15,1	52,1	135,8	243,6
FIDA13	2025	228,0	192,6	41,5	16,2	57,7	-	-
	2026	232,5	208,5	47,8	17,4	65,2	-	-
	2027	237,1	211,4	50,9	18,6	69,6	192,5	436,1
FIDA14	2028	-	210,4	61,2	19,8	81,0	-	-
	2029	-	195,2	66,3	20,7	87,0	-	-
	2030	-	170,0	71,5	21,5	92,9	260,9	697,1
FIDA15	2031	-	144,3	76,7	22,0	98,7	-	-
	2032	-	120,6	82,1	22,3	104,4	-	-
	2033	-	96,3	87,6	22,3	109,9	313,0	1 010,1
FIDA16	2034	-	76,5	93,2	22,2	115,4	-	-
	2035	-	56,2	98,9	21,9	120,8	-	-
	2036	-	35,6	104,7	21,4	126,1	362,2	1 372,3
FIDA17	2037	-	-	110,6	20,5	131,2	-	-
	2038	-	-	110,6	19,7	130,3	-	-
	2039	-	-	110,6	18,9	129,5	391,0	1 763,4
FIDA18	2040	-	-	110,6	18,1	128,7	-	-
	2041	-	-	110,6	17,2	127,9	-	-
	2042	-	-	110,6	16,4	127,0	383,6	2 146,9
FIDA19	2043	-	-	110,6	15,6	126,2	-	-
	2044	-	-	110,6	14,7	125,4	-	-
	2045	-	-	110,6	13,9	124,5	376,1	2 523,0
FIDA20	2046	-	-	110,6	13,1	123,7	-	-
	2047	-	-	110,6	12,2	122,9	-	-
	2048	-	-	107,6	11,4	119,1	365,6	2 888,6
FIDA21	2049	-	-	106,1	10,6	116,7	-	-
	2050	-	-	100,8	9,9	110,7	-	-
	2051	-	-	94,2	9,2	103,4	330,8	3 219,4
FIDA22	2052	-	-	87,8	8,5	96,3	-	-
	2053	-	-	78,6	7,9	86,6	-	-
	2054	-	-	74,0	7,4	81,3	264,2	3 483,6
FIDA23	2055	-	-	70,1	6,8	77,0	-	-
	2056	-	-	63,4	6,4	69,8	-	-
	2057	-	-	59,8	5,9	65,7	212,4	3 696,1
FIDA24	2058	-	-	53,7	5,5	59,2	-	-
	2059	-	-	53,7	5,1	58,8	-	-
	2060	-	-	53,7	4,7	58,4	176,3	3 872,4
FIDA25	2061	-	-	53,7	4,3	58,0	-	-
	2062	-	-	53,7	3,9	57,6	-	-
	2063	-	-	53,7	3,5	57,2	172,7	4 045,1
FIDA26	2064	-	-	53,7	3,1	56,8	-	-
	2065	-	-	53,7	2,7	56,4	-	-
	2066	-	-	53,7	2,3	56,0	169,1	4 214,2
FIDA27	2067	-	-	53,7	1,9	55,6	-	-
	2068	-	-	49,4	1,5	50,9	-	-
	2069	-	-	44,3	1,2	45,5	152,0	4 366,2
FIDA28	2070	-	-	39,2	0,9	40,1	-	-
	2071	-	-	33,9	0,6	34,5	-	-
	2072	-	-	28,5	0,4	29,0	103,6	4 469,8
FIDA29	2073	-	-	23,0	0,3	23,3	-	-
	2074	-	-	17,4	0,1	17,6	-	-
	2075	-	-	11,7	0,0	11,8	52,7	4 522,4

Reconstitution des ressources	Année	Approuvés jusqu'en 2017 / supposés approuvés	Décaissés / à décaisser	Remboursements du principal	Commissions de service (0,75%)	Total principal + commissions de service	Total principal + commissions de service par reconstitution des ressources	Total cumulé de principal + commissions de service par reconstitution des ressources
		projetés pour 2018-2027						
FIDA30	2076	-	-	5,5	0,0	5,9	-	-
	2077	-	-	-	0,0	0,0	-	-
	2078	-	-	-	0,0	0,0	5,9	4 528,4
<b>Total</b>		<b>3 867,9</b>	<b>3 867,9</b>	<b>3 867,9</b>	<b>660,5</b>	<b>4 528,4</b>	<b>4 528,4</b>	

**Notes:**

1. Ce tableau comprend les engagements effectifs approuvés au titre du CSD au 31 décembre 2017 et les dons projetés et supposés approuvés pour la période 2018-2048, c'est-à-dire les projections de dons au titre du CSD pour la période allant de 2018 à 2027 (FIDA13) fondées sur l'objectif de FIDA11, à savoir un programme de prêts et dons de 3,5 milliards d'USD indexé sur l'inflation.
2. Les approbations, décaissements et remboursements au titre du CSD sont principalement libellés en DTS; pour une meilleure lisibilité, les montants du tableau sont indiqués en dollars des États-Unis au taux de change DTS-USD au 31 décembre 2017.
3. Les dons au titre du CSD projetés et supposés approuvés pour la période 2018-2027 (FIDA13) sont fondés sur les cibles de FIDA11, à savoir un programme de prêts et dons de 3,5 milliards d'USD indexé sur l'inflation et une allocation SAFP en faveur du CSD de 20,83% en 2018 et de 16,74% les années suivantes.
4. Les commissions de service à compter de l'année 2018 (incluse) sont estimées à partir des décaissements et remboursements effectués à mi-année. Ce changement a été apporté en réponse aux observations formulées par le Comité d'audit et donne une base raisonnable pour calculer les commissions de service non perçues.

Tableau 5

**Principal restant dû et commissions de service nettes non perçues:  
dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette approuvés et supposés approuvés, projetés pour  
la période 2007-2036**  
(en millions d'USD)

Reconstitution des ressources	Année	Approuvés jusqu'en 2017 / supposés approuvés projetés pour 2018-2036	Décaissés / à décaisser	Remboursements du principal	Commissions de service (0,75%)	Total principal + commissions de service	Total principal + commissions de service par reconstitution des ressources	Total cumulé de principal + commissions de service par reconstitution des ressources
	2007	90,3	1,7	-	0,0	0,0	-	-
FIDA7	2008	100,2	5,3	-	0,1	0,1	-	-
	2009	171,8	11,8	-	0,1	0,1	.2	.2
	2010	138,6	34,9	-	0,4	0,4	-	-
FIDA8	2011	193,0	66,3	-	0,9	0,9	-	-
	2012	285,0	108,7	-	1,7	1,7	3,0	3,2
	2013	131,8	133,1	-	2,7	2,7	-	-
FIDA9	2014	89,6	147,5	-	3,8	3,8	-	-
	2015	228,6	127,7	-	4,8	4,8	11,3	14,5
	2016	108,2	127,8	-	5,7	5,7	-	-
FIDA10	2017	184,5	139,5	-	6,8	6,8	-	-
	2018	169,6	145,3	3,4	7,9	10,9	23,4	37,9
	2019	202,9	163,1	8,2	9,0	17,2	-	-
FIDA11	2020	206,9	174,9	13,8	10,2	24,1	-	-
	2021	211,0	198,9	17,1	11,6	28,7	69,9	107,8
	2022	215,1	177,7	23,6	12,7	36,3	-	-
FIDA12	2023	219,3	182,5	33,5	13,9	47,4	-	-
	2024	223,6	203,5	37,0	15,1	52,1	135,8	243,6
	2025	228,0	192,6	41,5	16,2	57,7	-	-
FIDA13	2026	232,5	208,5	47,8	17,4	65,2	-	-
	2027	237,1	211,4	50,9	18,6	69,6	192,5	436,1
	2028	241,7	220,0	61,2	19,8	81,1	-	-
FIDA14	2029	246,5	224,4	66,3	21,0	87,3	-	-
	2030	251,3	228,8	71,5	22,2	93,7	262,0	698,2
	2031	256,3	233,3	76,7	23,4	100,1	-	-
FIDA15	2032	261,3	237,8	82,1	24,5	106,7	-	-
	2033	266,4	242,5	87,6	25,7	113,3	320,1	1 018,2
	2034	271,7	247,3	93,2	26,9	120,1	-	-
FIDA16	2035	277,0	252,1	98,9	28,0	126,9	-	-
	2036	282,4	257,1	104,7	29,2	133,9	380,8	1 399,1
	2037	-	250,6	110,6	30,2	140,8	-	-
FIDA17	2038	-	232,5	116,7	31,1	147,7	-	-
	2039	-	202,5	122,8	31,7	154,5	443,1	1 842,2
	2040	-	171,9	129,1	32,0	161,1	-	-
FIDA18	2041	-	143,6	135,5	32,1	167,6	-	-
	2042	-	114,8	142,1	31,9	173,9	502,6	2 344,8

Reconstitution des ressources	Année	Approuvés jusqu'en 2017 / supposés approuvés projetés pour 2018-2036		Décaissés / à Remboursements du principal	Commissions de service (0,75%)	Total principal + commissions de service	Total principal + commissions de service par reconstitution des ressources	Total cumulé de principal + commissions de service par reconstitution des ressources
	2043	-	91,1	148,7	31,4	180,1	-	-
FIDA19	2044	-	67,0	155,5	30,8	186,3	-	-
	2045	-	42,4	162,4	29,9	192,3	558,7	2 903,4
	2046	-	-	169,5	28,6	198,1	-	-
FIDA20	2047	-	-	169,5	27,3	196,8	-	-
	2048	-	-	166,5	26,1	192,5	587,4	3 490,9
	2049	-	-	164,9	24,8	189,8	-	-
FIDA21	2050	-	-	159,7	23,6	183,3	-	-
	2051	-	-	153,1	22,5	175,5	548,6	4 039,5
	2052	-	-	146,6	21,4	168,0	-	-
FIDA22	2053	-	-	137,5	20,3	157,9	-	-
	2054	-	-	132,8	19,4	152,2	478,1	4 517,6
	2055	-	-	129,0	18,4	147,4	-	-
FIDA23	2056	-	-	122,3	17,5	139,7	-	-
	2057	-	-	118,7	16,6	135,2	422,3	4 939,9
	2058	-	-	112,5	15,7	128,3	-	-
FIDA24	2059	-	-	112,5	14,9	127,4	-	-
	2060	-	-	112,5	14,0	126,6	382,2	5 322,1
	2061	-	-	112,5	13,2	125,7	-	-
FIDA25	2062	-	-	112,5	12,4	124,9	-	-
	2063	-	-	112,5	11,5	124,0	374,6	5 696,7
	2064	-	-	112,5	10,7	123,2	-	-
FIDA26	2065	-	-	112,5	9,8	122,3	-	-
	2066	-	-	112,5	9,0	121,5	367,0	6 063,8
	2067	-	-	112,5	8,1	120,7	-	-
FIDA27	2068	-	-	108,3	7,3	115,6	-	-
	2069	-	-	103,2	6,6	109,8	346,0	6 409,8
	2070	-	-	98,0	5,8	103,9	-	-
FIDA28	2071	-	-	92,8	5,1	97,9	-	-
	2072	-	-	87,4	4,5	91,8	293,6	6 703,4
	2073	-	-	81,9	3,9	85,8	-	-
FIDA29	2074	-	-	76,3	3,3	79,6	-	-
	2075	-	-	70,6	2,8	73,4	238,7	6 942,1
	2076	-	-	64,8	2,3	67,1	-	-
FIDA30	2077	-	-	58,9	1,8	60,7	-	-
	2078	-	-	52,8	1,4	54,2	182,0	7 124,1
	2079	-	-	46,7	1,1	47,7	-	-
FIDA31	2080	-	-	40,4	.8	41,2	-	-
	2081	-	-	34,0	.5	34,5	123,4	7 247,4

Reconstitution des ressources	Année	Approuvés jusqu'en 2017 / supposés approuvés projetés pour 2018-2036		Décaissés / à Remboursements du principal	Commissions de service (0,75%)	Total principal + commissions de service	Total de service par reconstitution des ressources	Total cumulé de principal + commissions de service par reconstitution des ressources
	2082	-	-	27,4	.3	27,8	-	-
FIDA32	2083	-	-	20,8	.2	20,9	-	-
	2084	-	-	14,0	.1	14,0	62,7	7 310,2
	2085	-	-	7,1	.0	7,1	-	-
FIDA33	2086	-	-	-	.0	.0	-	-
	2087	-	-	-	.0	.0	7,1	7 317,2
<b>Total</b>		<b>6 222,5</b>	<b>6 222,5</b>	<b>6 222,9</b>	<b>1 094,7</b>	<b>7 317,2</b>	<b>7 317,2</b>	

## Notes:

1. Ce tableau comprend les engagements effectifs approuvés au titre du CSD au 31 décembre 2017 et les dons projetés et supposés approuvés pour la période 2018-2036, c'est-à-dire les projections de dons au titre du CSD pour la période allant de 2018 à 2036 (FIDA16) fondées sur la cible de FIDA11, à savoir un programme de prêts et dons de 3,5 milliards d'USD indexé sur l'inflation.
2. Les approbations, décaissements et remboursements au titre du CSD sont principalement libellées en DTS; pour une meilleure lisibilité, les montants du tableau sont indiqués en dollars des États-Unis au taux de change DTS-USD au 31 décembre 2017.
3. Les dons au titre du CSD projetés et supposés approuvés pour la période 2018-2036 (IFAD16) sont fondés sur les cibles de FIDA11 à savoir un programme de prêts et dons de 3,5 milliards d'USD indexé sur l'inflation et une allocation SAFF pour le CSD de 20,83% en 2018 et de 16,74% les années suivantes.
4. Les commissions de service à compter de l'année 2018 (incluse) sont estimées à partir des décaissements et remboursements effectués à mi-année. Ce changement a été apporté en réponse aux observations formulées par le Comité d'audit et donne une base raisonnable pour calculer les commissions de service non perçues.